



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Eulalie

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
TENUE LUNDI, LE 19 DÉCEMBRE 2011, AU 739 DES BOULEAUX À
SAINTE-EULALIE À 19H30.**

N° de résolution
ou annotation

Sont présents :

Monsieur André DeMers, maire
Madame Chantal Raymond, conseillère
Monsieur Sylvio Valois, conseiller
Madame Marylène Fortier, conseillère
Madame Françoise Vigneault, conseillère
Monsieur Gilles Jr Bédard, conseiller
Monsieur Sylvain Beaumier, conseiller

Formant quorum sous la présidence du maire monsieur André DeMers.

Les membres confirment avoir reçu l'avis de convocation tel que requis par la Loi.

11-12-160: LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Sylvain Beaumier
et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) d'adopter l'ordre du jour tel que
rédigé en laissant le varia ouvert.

11-12-161 : PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2012

Il est proposé par Madame Marylène Fortier
Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) que le Conseil approuve les
prévisions budgétaires pour l'année 2012 démontrant des recettes et dépenses
pour un montant de 1 275 592\$.

**11-12-162 : PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN
IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2012-2013-2014**

Il est proposé par Monsieur Gilles Jr Bédard
Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) que le Conseil approuve
le programme des dépenses en immobilisation pour les années 2012, 2013 et
2014 faisant partie intégrante de cette résolution comme ci au long récit.

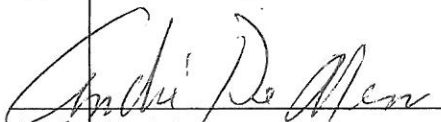
PÉRIODE DE QUESTION

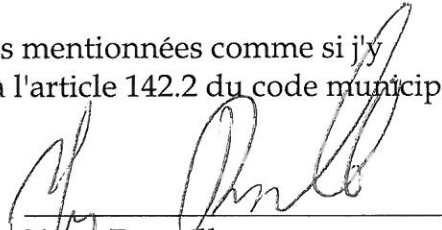
Est-ce que le budget inclut les coûts pour le développement des rues des Buis
et des Noisetiers? C'est inclus dans le PTI.

N'y a-t-il pas des coûts à assumer pour les citoyens pour le développement
des rues des Buis et des Noisetiers? Il y a des coûts qu'on espère récupérer en
10 ans.

Levée de l'assemblée sur une proposition de Monsieur Sylvio Valois à 19h55.

J'approuve toutes les résolutions ci hautes mentionnées comme si j'y
apposerais ma signature conformément à l'article 142.2 du code municipal.


André DeMers
Maire


Yvon Douville
Directeur général et
secrétaire-trésorier



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Eulalie

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
TENUE LUNDI, LE 19 DÉCEMBRE 2011, AU 739 DES BOULEAUX À
SAINTE-EULALIE À 20H00.**

N° de résolution
ou annotation

Sont présents :

Monsieur André DeMers, maire
Madame Chantal Raymond, conseillère
Monsieur Sylvio Valois, conseiller
Madame Marylène Fortier, conseillère
Madame Françoise Vigneault, conseillère
Monsieur Gilles Jr Bédard, conseiller
Monsieur Sylvain Beaumier, conseiller

Formant quorum sous la présidence du maire monsieur André DeMers.

Les membres confirment avoir reçu l'avis de convocation tel que requis par la Loi et renoncent à ladite avis de convocation.

11-12-163: LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Gilles Jr Bédard
et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) d'adopter l'ordre du jour tel que
rédigé en laissant le varia ouvert.

**11-12-164 : RÈGLEMENT NO.349-11 FIXANT LES TAUX DE TAXES ET DE
COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE 2012**

Il est proposé par monsieur Sylvio Valois
et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) que le Conseil adopte le règlement
numéro 349-11 fixant les taux de taxes et de tarification pour l'exercice
financier 2012.

**11-12-165 : RÈGLEMENT NO. 350-11 POUR FIXER À 500 000 \$ LE
MONTANT QUE LA MUNICIPALITÉ PEUT DÉPENSER EN 2012 EN
APPLICATION DE LA LOI SUR LES IMMEUBLES INDUSTRIELS
MUNICIPAUX**

Il est proposé par monsieur Sylvain Beaumier
et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) que le Conseil

adopte le règlement no. 340-10 fixant à 500 000\$ le montant que la municipalité
peut dépenser en 2012 en application de la loi sur les immeubles industriels
municipaux.

11-12-166 : RÈGLEMENT NO. 351-11 SUR LE STATIONNEMENT

Il est proposé par madame Chantal Raymond
et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) que le Conseil

adopte le règlement no. 351-11 sur le stationnement.

**11-12-167 : PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NO. 352-12 DÉCRÉTANT
LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Monsieur Sylvio Valois présente le projet de règlement no. 352-12 décrétant le
traitement des élus municipaux.



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Eulalie

**ENTENTE DE SERVICES AVEC LA VILLE DE VICTORIAVILLE POUR
LES LOISIRS**

N° de résolution
ou annotation

Suite aux changements de tarife la municipalité de Sainte-Eulalie met fin à
l'entente avec la Ville de Victoriaville.

**11-12-168 : AFFECTATION DE FONDS POUR LE PAIEMENT DE
TERRAINS INDUSTRIELS**

CONSIDÉRANT que la municipalité a acheté de Monsieur Rosaire Guay le 17
mai 2011 une partie des lots 80 et 81 au prix de 352 362,78\$ (inscription
notariale 18 133 280) pour fin commercial et industriel;

CONSIDÉRANT que cette transaction implique le paiement des terrains à
Monsieur Guay au fur et à mesure des ventes effectuées par la municipalité, la
balance du paiement étant dû 59 mois après la signature de l'entente;

CONSIDÉRANT que le conseil estime qu'il est prudent de constituer une
réserve financière pour le paiement des terrains qui seraient invendus au
terme de l'échéance;

CONSIDÉRANT que la municipalité a vendu à J. G. & R. Boudreault un
terrain au coût de 84 440 \$ le 31 août 2011 et que ce terrain ne fait pas partie de
l'entente conclue avec M. Rosaire Guay;

Il est proposé par Monsieur Sylvio Valois
Et résolu à l'unanimité des conseillers que le Conseil

autorise la constitution d'un fonds pour terrains industriels en vue de défrayer
les montants prévus dans l'entente avec M. Rosaire Guay;

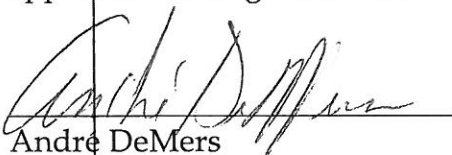
autorise le versement dans ce fonds d'une somme de 25 000 \$ prise à même les
sommes reçues suite à la vente d'un terrain à J. G. & R. Boudreault.


**11-12-169 : AVIS DE MOTION RÈGLEMENT RÉGISSANT LE COMITÉ
LOCAL DE DÉVELOPPEMENT**

Avis de motion est donné par madame Chantal Raymond
qu'elle présentera à une séance subséquente un règlement régissant le comité
local de développement.

Levée de l'assemblée sur une proposition de Monsieur Sylvio Valois à 21h55.

J'approuve toutes les résolutions ci hautes mentionnées comme si j'y
apposerais ma signature conformément à l'article 142.2 du code municipal.


André DeMers
Maire


Yvon Douville
Directeur général et
secrétaire-trésorier